



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 29/09/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 septembre 2015**  
**D-2015/416**

***Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Ecoles élémentaires. Séjours de découverte. 1er trimestre année scolaire 2015-2016. Autorisation.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les séjours de découverte constituent un complément intéressant de la pédagogie. Ils font découvrir aux élèves des écoles de Bordeaux des sites naturels ou historiques et leur permettent la pratique d'activités ou la découverte des cultures étudiées en classe.

En accord avec avec la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale** et conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence simplifiée a été organisée.

Le résultat de cet appel d'offres a permis de dégager une liste de centres.

En accord avec les services de l'Éducation Nationale qui valident les projets pédagogiques développés par les enseignants, la Mairie participe au financement des différents séjours selon les taux définis ci-dessous.

Taux de participation de la Mairie aux projets :

- Ecoles hors Réseau d'Education Prioritaire :

50 % du coût projet par enfant avec un maximum de 35 € par nuitée. En complément de cette participation, certaines écoles ont fait le choix d'ajouter à ce montant, une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels.

- Ecole en Réseau d' Education Prioritaire :

80 % du coût projet par enfant avec un maximum de 45 € par nuitée. En complément de cette participation, certaines écoles ont fait le choix d'ajouter à ce montant, une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels.

Le coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Éducation Nationale est pris en charge par la Mairie de Bordeaux.

La commission mixte DSDEN de la Gironde – Ville de Bordeaux s’est réunie le 18 juin 2015, et a statué sur les projets de 8 classes (concernant 4 écoles, dont 1 en Réseau d’Éducation Prioritaire). Elle a accepté de financer les projets de 8 classes de cycle 2 et 3 présentés par ces écoles.

Ces projets qui s’inscrivent dans la Convention Educative signée entre la Mairie et la DSDEN de la Gironde, permettent aux classes de cycle 2 et 3 de bénéficier de ces financements.

Vous trouverez ci-joint la liste des écoles retenues pour le premier trimestre 2015/2016.

Je vous propose, d’accepter ces projets et de contribuer au financement de ces séjours à hauteur de **31 383,94 €**.

La dépense sera imputée au budget 2015 fonction 213 compte 6188 et 6247. CDR Dir. Education.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l’Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**

### Classe de découverte (hors REP)

Ecole	Nombre de classes	Niveau de classe	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Durée séjour en nuitée	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation ville / élève et / nuitée	Participation ville / adulte et / nuitée	participation totale ville
Jules Ferry	2	CE 2 CE2-CM1	Séjour Surf et environnement	28/09/2015 au 02/10/2015	Valt 33 Centre les Bardets Sanguinet (40)	4	55	2	34,56 €	0,00 €	7 603,20 €
Raymond Poincaré	2	CE2 CM2	Moyen âge et préhistoire dans la vallée de Vézère	2/11/2015 au 06/11/2015	Ligue de l'enseignement Manoir du Chambon Montignac Lascaux (24)	4	58	4	35,31 €	0,00 €	8 191,92 €
Jacques Prévert	2	CM1 -CM 2 CM 2	Classe de mer	05/10/2015 au 08/10/2015	Valt 33 Centre de l'ALEB Lanton (33)	3	51	2	37,94 €	0,00 €	5 804,82 €
<b>Total</b>	<b>6</b>					<b>11</b>	<b>164</b>	<b>8</b>			<b>21 599,94 €</b>

### Classe de découverte (REP)

Ecole	Nombre de classes	Niveau de classe	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Durée séjour en nuitée	Effectif enfant	Effectif Adulte	Participation ville / élève et / nuitée	Participation ville / adulte et / nuitée	participation totale ville
Thiers	2	CE 1- CE 2 CE 2	Classe de mer	14/09/2015 au 18/09/2015	Valt 33 Centre de l'ALEB Lanton (33)	4	50	4	48,92 €	38,00 €	9 784,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>8</b>					<b>15</b>	<b>214</b>	<b>12</b>			<b>31 383,94 €</b>